

Observation n°172 du 13/04/2023

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis tout à fait opposée à cette centrale éolienne de 6 aérogénérateurs sur la commune de Doussay.

Le territoire de la VIENNE est déjà saturé d'éoliennes. Le projet éolien de Doussay va à l'encontre de la volonté du législateur de rééquilibrer l'éolien et l'effort éolien au sein des régions.

Les données de la DREAL prouvent que la VIENNE accueillait une puissance éolienne installée et autorisée de 867,60 MW sur les 3181 de la Région Nouvelle Aquitaine, ce qui représente près de 30% de la puissance pour les 12 départements.

1 département sur 12, c'est seulement 8% des départements de la Nouvelle Aquitaine.

La Vienne c'est aussi 6990 km<sup>2</sup>. La Nouvelle Aquitaine c'est 84 036km<sup>2</sup>, soit aussi 8% de la surface de la N.A.

Alors pourquoi la Vienne et Doussay doivent concentrer les éoliennes de la NA ! 30% !

En termes d'objectifs SRADDET (4500 MW en 2030, 7600 MW en 2050), la VIENNE en est déjà à 20% des objectifs 2030 pour l'ensemble de la Région et 11,41 % des objectifs 2050, et ce, alors que sa superficie ne représente que 8,31% de la superficie de la Région Nouvelle Aquitaine (6990 km<sup>2</sup>/84036 km<sup>2</sup> ).

Le SRADDET (objectif 51) préconise un rééquilibrage infra-régional, et l'acronyme SRADDET inclut **Egalité des Territoires**.

Avec ce projet de Doussay, elle est où l'égalité ? Il est ou le rééquilibrage infra régional ?

Ce projet va à l'encontre et doit donc être refusé.

Anais Cheron